



APPUYER LES EXPLOITATIONS FAMILIALES AU SENEGAL

Ce document a été rédigé par Mme NDIAYE, née NDEYE SENE, experte nationale dans le cadre de cette étude appuyée par SOS Faim, pour la FONGS.
Les analyses présentées n'engagent nullement la responsabilité de SOS Faim.

Dakar, le 17 avril 2011

Sommaire

I.	Résumé analytique	4
II.	Introduction	6
III.	Aperçu sur les disponibilités alimentaires au Sénégal	7
a)	Ressources productives et vulnérabilité agricole et pastorale.....	7
III.a.1.	Terres arables et pâturages	7
III.a.2.	Les ressources en eau et leur maîtrise	7
III.a.3.	Le changement climatique.....	8
b)	Evolution du bilan céréalier	8
IV.	Etudes de cas d'adaptation et d'amélioration des performances des exploitations familiales	10
a)	Le développement de la filière « oignon » et de l'aviculture dans la zone des Niayes	10
IV.a.1.	Spécificités zonales	10
IV.a.2.	Caractérisation des exploitations familiales dans la zone	10
IV.a.3.	Des conditions qui ont progressivement favorisé l'essor de la production d'oignon	11
b)	Le développement des filières « la tomate industrielle » et la diversification des cultures dans la vallée du fleuve	12
IV.b.1.	Spécificités zonales	12
IV.b.2.	Caractérisation des exploitations familiales dans la zone	13
IV.b.3.	Les EF se positionnent sur les filières qui assurent des revenus, et y améliorent leurs performances	13
c)	La diversification des cultures et des activités autour de l'arachide, dans le bassin arachidier.....	16
IV.c.1.	Spécificités zonales	16
IV.c.2.	Caractérisation des exploitations familiales	16
IV.c.3.	La diversification autour de l'arachide, pour assurer l'alimentation et les revenus	16
V.	Les défis à relever par les exploitations familiales et leurs organisations	19
a)	Au niveau des exploitations familiales.....	19
b)	Au niveau des OP.....	20
VI.	Un plaidoyer pour la mise en place des conditions cadres devant favoriser le développement de ces capacités au niveau des EF et des OP	22
a)	L'organisation et la réglementation des marchés	22
b)	L'amélioration des investissements pour l'acheminement des productions locales vers les marchés de consommation.....	23
c)	L'accompagnement de l'insertion économique des jeunes ruraux qui sortent de l'agriculture	24
VII.	Matrice des rôles et responsabilités des différents acteurs (OP, Etat, privés, bailleurs)	25
VIII.	Conclusion.....	27

Sigles et abréviations

ADAK	Association pour le Développement Agricole de Kaolack
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASPRODEB	Association pour la Promoion du Développement à la Base
APOV	Association des Producteurs d'Oignon de la Vallée du fleuve
ARM	Agence de Régulation des Marchés
AUMN	Association des Unions de Maraîchers des Niayes
CAIT	Centre Agro Industriel de Touba
CCPA	Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNCR	Cadre National de Concertation et de coopération des Ruraux
EGABI	Entente des Groupements Associés de Birkélane
FONGS	Fédération des ONG du Sénégal
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
LOASP	Loi d'Orientation Agro Sylvo Pastorale
OP	Organisations paysannes et de producteurs
OPS	Opérateurs Privés Stockeurs
REVA	Retour Vers l'Agriculture
SOCAS	Société de conserves alimentaires du Sénégal
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles du Sénégal
SONACOS	Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal
UNCAS	Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal

I. Résumé analytique

Pour bien appuyer les exploitations familiales, il est donc nécessaire de soutenir la participation de leurs organisations aux processus d'amont en aval, dans les différentes phases d'identification des priorités et des actions, de mise en œuvre, et d'évaluation.

Il est important de veiller à la qualité de cette participation, souvent tronquée par les pouvoirs publics qui ne veulent plus pendre le temps de débattre. C'est ainsi qu'au Sénégal, n'ayant pas pu détruire le mouvement paysan autonome, l'Etat met en place et entretient un syndicat paysan qu'il a lui-même monté de toutes pièces, pour pouvoir affirmer que les paysans participent aux programmes. Les bailleurs doivent veiller à la qualité de la participation des acteurs.

Les OP ont montré des capacités certaines à gérer des ressources, et à se conformer aux règles : elles ont déjà géré des ressources publiques importantes au profit de tous les paysans sans distinction d'appartenance. Elles ont montré les capacités techniques à respecter les procédures, dans le cadre de financements de l'union européenne, de la banque mondiale, etc. Et même dans le cadre de financements privés, les OP ont développé des cultures d'audit pour garantir la transparence et l'efficacité.

Le financement des activités doit prendre en compte certains aspects. On peut à ce niveau distinguer des modalités différentes selon la nature des activités :

- activités économiques collectives ;
- activités économiques individuelles ;
- activités sociales (animations, informations, formations, concertations, etc.)

On fait cette distinction parce que cela représente assez bien les types d'activités des exploitations familiales et de leurs organisations, et ces dernières développent déjà des approches différentes les unes des autres, selon le type.

Les activités économiques collectives sont celles qui concernent l'approvisionnement ou la collecte/mise en marché des produits agricoles. Le choix de ces activités (quelle filière) doit être fait par les OP qui partiront de leurs propres actions : celles qui mobilisent déjà les membres et leurs ressources. A ce niveau, on peut distinguer les subventions qui concernent les magasins et unités de stockage, et les crédits (fonds de commercialisation) qui permettent à ces unités collectives de fonctionner. Ces crédits peuvent faire l'objet d'une garantie collective des bénéficiaires, et être mis en œuvre par les mutuelles d'épargne et de crédits promues par ces OP : c'est le cas de l'UGPN, membre de la FONGS, qui gère un magasin de stockage d'oignon dont la construction a été subventionnée, mais dont l'exploitation se fait grâce notamment à un fonds de commercialisation de 5 millions de francs CFA, logés dans la mutuelle d'épargne et de crédit qu'elle a promue mais qui est agréée et autonome.

Les activités économiques individuelles ne peuvent faire l'objet de subvention que quand il s'agit de tests ou d'expériences pilotes, visant la transformation de l'exploitation familiale. A partir du moment où il sera sûr que l'activité est porteuse de transformation, l'on ne devra plus la subventionner et l'exploitation familiale qui veut la réaliser doit le faire sous forme de crédit. Et dans ce domaine précis du financement des investissements privés, la FONGS a montré grâce au projet « Fonds d'Appui aux Initiatives Rurales – FAIR », financé par SOS

Faim Luxembourg, que des crédits de 1,5 à 4 millions de francs CFA au taux annuel de 12% suffisent pour entraîner des transformations importantes au niveau des exploitations familiales. Encore faut-il que ces fonds de crédit soient mis en œuvre par une OP qui se soucie d'adapter les procédures de financement, et qui prenne en compte les spécificités des différentes zones agricoles.

Les activités sociales de concertation, réflexion collective, information, formation, nécessaires à la vie et au renforcement des capacités des OP, doivent être subventionnées. Il est vrai que les OP créent des revenus propres dans le cadre de leurs activités, mais les activités sociales citées ne peuvent être conditionnées par les ressources propres disponibles, encore très limitées au niveau des OP (au maximum 10 à 15% de leur fonctionnement).

Le financement de ces activités sociales de concertation, réflexion collective, information, formation doit répondre à des principes :

- nécessité d'avoir une vision *stratégique* et de baser les échanges entre partenaires sur elle ;
- nécessité de se situer dans une perspective d'*évolution* dans la durée : les transformations nécessaires aux exploitations familiales sont profondes, et demandent du temps si on veut les réaliser à très grande échelle ;
- nécessité d'*innover* pour faire face aux évolutions ;
- principe de *flexibilité* pour permettre l'action pertinente : les OP font souvent face à des agendas qu'elles ne peuvent pas décider d'ignorer (négociations internationales, politiques nationales) et des enjeux très évolutifs qui nécessitent une capacité de mobilisation et de réaction peu prévisible au moment d'élaborer leurs propres programmes ;
- intérêt d'*innover* en matière de *partenariat*, pour à la fois faciliter le suivi/évaluation, le reporting, les négociations, etc. dans ce domaine, la FONGS a une certaine expérience depuis quelques années, où elle anime un cadre regroupant l'ensemble de ses partenaires pour le suivi de sa stratégie. Dans le cadre de ces rencontres bi-annuelles, la FONGS et ses partenaires s'accordent à chaque fois sur des priorités d'action en rapport avec le contexte.

II. Introduction

La vision de la politique agricole de la CEDEAO adoptée en 2005 est de bénéficier « d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intracommunautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire des populations et de procurer des revenus décents à ses actifs ».

Cette étude aborde précisément la question de savoir « **Comment appuyer les exploitations familiales au Sénégal ? Comment orienter et choisir les activités à finance ? Quels types de financements et modalités de mise en œuvre ? Quelles implications/responsabilités des différents acteurs ?** ».

Elle prend comme points de départ les faits que :

- la politique agricole de la CEDEAO reconnaît la place et le rôle des exploitations familiales,
- qu'elle affirme principe du droit à la souveraineté alimentaire des états;
- et que cette vision doit être traduite à travers trois axes que sont :
 - i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme Régional d'Investissements Agricoles,
 - ii) la mise en place d'un régime commercial intra communautaire favorable aux échanges dans la sous-région,
 - iii) l'adaptation du régime commercial extérieur pour favoriser le développement de la production agricole intérieure.

A partir d'études de cas d'adaptation des exploitations familiales au Sénégal, nous formulons des recommandations globales pour un plaidoyer en faveur des exploitations familiales pour relever les défis de la sécurité alimentaire et, sur les modalités de mise en œuvre des appuis/financements, pour les soutenir et les accompagner.

III. Aperçu sur les disponibilités alimentaires au Sénégal

a) Ressources productives et vulnérabilité agricole et pastorale.

III.a.1. Terres arables et pâturages

Les terres arables du Sénégal sont estimées à 3,8 millions d'hectares, soit 19% de la superficie totale du pays. Ces terres arables sont inégalement réparties selon les zones agro écologiques : Bassin arachidier (57%), Casamance (20%), Sénégal oriental (10%), Vallée du fleuve Sénégal (8%), Zone sylvo pastorale (4%), Zone des Niayes (1%).

La superficie cultivée s'élève à 2,3 millions d'hectares, soit 61 % de la superficie cultivable et 12% de la superficie totale. La question de la disponibilité de la ressource terre doit être abordée selon les zones agro écologiques. En effet, la surface moyenne cultivée par actif est passée, de **1,07 ha à 0,54 ha/actif** entre 1960 et 1998 (RNA), mais les exploitations familiales vivent des situations très différenciées, par rapport à la disponibilité et à l'exploitation de la terre. Selon les évaluations paysannes conduites par la FONGS entre 2009 et 2010 auprès de 711 exploitations familiales réparties dans les six zones agro écologiques :

- dans certaines localités, les exploitations familiales peuvent encore accéder à des terres et les exploiter. Il s'agit de terres de qualité, sur lesquelles les exploitations familiales seront de plus en plus concurrencées (sous-zone du Niani dans le Sénégal oriental, sous-zone agro pastorale en haute Casamance, etc.).
- dans d'autres localités, les exploitations familiales ont tout autour d'elles des terres qu'elles ne peuvent pas exploiter, soit parce qu'elles se sont trop appauvries (nord du bassin arachidier), soit parce que les aménagements sont insuffisants (moyenne vallée du fleuve, etc.), soit à cause de l'instabilité sociale (Zone Casamance) ;
- enfin des exploitations familiales sont dans des situations où l'espace est saturé, et où elles ne peuvent plus accéder à des terres (sud du bassin arachidier, sous zone forestière dans le Sénégal oriental, zone des Niayes).

La FAO estime les prairies et pâturages à 5 650 000 ha, annuellement entre 1996 et 2002. Soit 50 000 ha de moins par rapport à 1993 et 1994 selon la même source. Ils étaient estimés à plus de 6 millions dans les années 80'. Le rétrécissement progressif de l'espace pastoral, l'appauvrissement des pâturages, la dégradation des sols et les feux de brousse constituent les contraintes alimentaires majeures au développement de l'élevage.

III.a.2. Les ressources en eau et leur maîtrise

Le Sénégal compte quatre fleuves principaux: le Sénégal, la Gambie, le Sine Saloum et la Casamance. Leurs estuaires sont le lieu de remontées d'eaux salines qui peuvent affecter les terres assez loin vers l'intérieur du pays.

Sur les 350 000 hectares de terres irrigables, seuls 105 000 sont aménagées : Vallée du fleuve (72%), Basse et moyenne Casamance (14%), Niayes (9%), Anambé (4%), Sénégal oriental (1%).

Le Sénégal reçoit près de 100 milliards de mètres cubes d'eau de pluie par an, dont seulement 0,6% alimentent les différentes nappes. L'essentiel est perdu soit dans l'océan, soit par évapotranspiration.

III.a.3. Le changement climatique

La vulnérabilité actuelle de l'agriculture sénégalaise est très liée à sa forte dépendance d'une pluviométrie qui se raréfie au cours du temps et dont la variabilité inter-annuelle est difficilement prévisible.

Dans les zones les plus touchées par le changement climatique, les effets sur les performances agricoles sont perceptibles à travers la baisse continue de l'apport des activités agricoles dans la satisfaction des besoins alimentaires des exploitations familiales.

Dans le nord du bassin arachidier, la forte baisse de la fertilité des sols, la déforestation et la diminution des ressources fourragères réduisent fortement la productivité des activités agricoles : des rendements réduits de plus de la moitié entre 1970 et 2010 (cas du mil et de l'arachide pour qui les rendements sont passés de plus 1000 kg/ha à moins de 500 kg/ha), baisse de la productivité du bétail.

Dans la zone de Casamance et les autres zones de prédilection du riz pluvial, la baisse de la pluviométrie, l'érosion éolienne, la salinisation et la disparition des bas fonds ont contribué à un fort recul de la productivité agricole, avec une réduction à la fois des superficies cultivées et des rendements agricoles.

Toutefois, dans ces zones, les exploitations familiales ont développé des stratégies d'adaptation, en modifiant leurs choix et systèmes de production. On abordera davantage ces évolutions dans le cadre de l'analyse des filières agricoles.

b) Evolution du bilan céréalier

La Direction de la prévision et des études économiques (DPEE) a en **2007-2008**, estimé à quelque 772.239 tonnes la récolte des produits céréaliers, et annoncé un **déficit de 248.423 tonnes du bilan céréalier** la même période. La récolte des produits céréaliers de la campagne agricole 2007-2008 était globalement estimée à 772.239 tonnes, soit le plus faible niveau de production après les campagnes 1984-1985 et 1998-1999, avec des niveaux respectifs de 705.804 et de 716.761 tonnes.

Pour **2009-2010** qui correspond à la deuxième année de la GOANA (Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance, lancée par l'Etat du Sénégal en réaction à la crise alimentaire de 2008), le bilan céréalier Ex ante fait apparaître des disponibilités internes nettes de 1 682 844 tonnes de céréales dont 1 504 855 tonnes de production nationale et de 117 149 tonnes de stocks antérieurs. Par rapport aux besoins céréaliers de 1 929 440 tonnes, on enregistre un **déficit brut de 307 436 tonnes** qui va être comblé par les importations et aides

alimentaires estimées à 1 027 000 tonnes dont 1 013 000 tonnes pour les importations et 14 000 tonnes pour les aides alimentaires (PAM).

Globalement, le Sénégal a un bilan céréalier déficitaire. Ce déficit structurel s'explique par une population dont

- la croissance continue et la rapide urbanisation entraînent à la fois une hausse de la demande nationale et par tête en céréales, et dont
- l'évolution des habitudes alimentaires favorise le riz dont la production nationale fait 25% de la demande, et le blé totalement importé.

Le **Sénégal** importe en moyenne 700.000 tonnes de riz et 300.000 tonnes de blé par an selon le ministère du commerce et le CILSS.

IV. Etudes de cas d'adaptation et d'amélioration des performances des exploitations familiales

Au Sénégal, les exploitations familiales vivent des situations différenciées selon les opportunités et contraintes de leurs zones et sous-zones agro écologiques respectives. Les réalités paysannes sont ainsi très diverses, et elles évoluent à des rythmes qui rendent souvent difficile, leur analyse approfondie dans le cadre des politiques et programmes censés les appuyer.

L'on a dans le cadre de cette étude cherché à disposer d'une documentation sur la condition et les réalités socio économiques des exploitations familiales au Sénégal. Il apparaît que la documentation la plus fournie est celle disponible auprès des organisations paysannes (la FONGS, le CNCR), notamment dans le cadre de leurs programmes de suivi des exploitations familiales. Cela nous amène à affirmer d'emblée, que les OP ont beaucoup à apporter aux acteurs publics et aux bailleurs, dans la définition et la mise en œuvre des programmes d'appui, ne serait-ce que compte tenu de la capacité qu'elles ont développée, à lire les évolutions en cours au niveau des exploitations familiales, en étant sujets et acteurs.

En plus de cela, les OP ont toujours joué un rôle déterminant dans toutes les filières agricoles qui ont connu une évolution positive dans divers contextes. A travers ces études de cas, on met en évidence l'apport dont peuvent être ces organisations, dans l'amélioration de l'efficacité des politiques et programmes destinés à appuyer les exploitations familiales.

a) Le développement de la filière « oignon » et de l'aviculture dans la zone des Niayes

IV.a.1. Spécificités zonales

La zone des Niayes polarise près de **80 % de la production horticole**. L'élevage est également présent dans le système périurbain et urbain, mais ne concerne que **1 % des bovins** et **3 % des petits ruminants**. En revanche, l'**aviculture moderne** est très représentée dans cette zone. On assiste à une modernisation de l'élevage dans la zone des Niayes avec une **intensification de l'aviculture** et l'implantation de **fermes laitières** souvent associées à l'horticulture.

IV.a.2. Caractérisation des exploitations familiales dans la zone

- **Les petites exploitations** : Leur taille est **inférieure à un hectare** et relève plus de l'exploitation individuelle que de l'exploitation familiale. Ce caractère individuel reste très lié au mode d'appropriation et de mise en valeur de la terre : il s'agit souvent de parcelles morcelées par leurs propriétaires (Lébous de la région de Dakar en général) qui les louent à des migrants nationaux ou de la sous-région, particulièrement de la Guinée Conakry, ou qui pratiquent le confiage (localement désigné sous le vocable de « *mbay sèedo*») ou encore le métayage.

Ce type d'exploitation est dominant sur toute la bande des Niayes plus particulièrement dans les zones dépressionnaires et les vallées asséchées. Les cultures sont variées et essentiellement destinées à l'approvisionnement des marchés locaux. Contrairement aux autres régions. Ces petites exploitations pratiquent la diversification des cultures en associant différentes espèces maraîchères à l'arboriculture fruitière et à l'élevage.

- **Les exploitations moyennes** : Leur taille varie entre **1 et 20 hectares**. Ces exploitations sont privées, les propriétaires les ayant acquises par héritage, par achat, par don ou par location. De par leur mode de mise en valeur, ces exploitations sont de type moderne et semi-moderne : elles font intervenir l'outil mécanique pour l'exhaure et l'irrigation et emploient des ouvriers agricoles ou de la main-d'œuvre salariée. Les cultures sont moins diversifiées qu'au niveau des petites exploitations, car la production est essentiellement destinée au marché en gros et à l'exportation. Les principales cultures sont l'oignon, la tomate, le haricot vert, le chou, l'aubergine, le jaxatu, le piment, le poivron.

Ces petites et moyennes exploitations assurent 80 % de la production maraîchère du pays.

- **Les exploitations modernes** : Elles sont caractérisées par leur envergure, qui **dépasse 50 hectares**, et par les moyens techniques et humains mis en œuvre. Elles sont privées ou à caractère associatif (GIE) et sont concentrées dans les régions de Dakar (Sébikotane), Thiès (Pout, Mboro) et Saint-Louis. Leur production est constituée en majeure partie de cultures d'exportation (haricot vert, tomate) ; les surplus sont destinés à l'approvisionnement des marchés locaux.

IV.a.3. Des conditions qui ont progressivement favorisé l'essor de la production d'oignon

La production est passée de 40 000 tonnes en 2002-2003, à 177 000 tonnes en 2010, selon l'agence de régulation des marchés (ARM) qui estime à 22 milliards de francs CFA, le chiffre d'affaires de la filière sur cette période. Comment cela a-t-il été possible ?

En effet, depuis 2003, des initiatives à la fois de l'Etat et des organisations de producteurs ont permis de réaliser cette performance :

- 1) efforts réalisés par les OP dans la production d'oignon de qualité, répondant mieux aux exigences de la conservation ; amélioration des rendements.
- 2) interconnexion des différentes zones de production d'oignon (*producteurs des Niayes à travers l'association des unions de maraîchers des niayes, et producteurs de la vallée à travers l'association des producteurs d'oignon de la vallée, et interconnexion entre les deux associations*) ;
- 3) mise en place d'infrastructures de stockage, par les OP, les projets, et l'Etat ; ces infrastructures permettent de stocker et de conserver les productions, en vue de réguler l'approvisionnement des marchés ;

- 4) gel des importations décidé de manière concertée : on est passé progressivement de trois mois de protection à cinq, et on est en voie de passer à 7 mois de protection ;

Enseignements

Le rôle et la place des OP, dans le choix et la mise en œuvre des appuis aux exploitations familiales, dans la mise en place des financements et la gestion des infrastructures, et dans la concertation pour la gestion de l'offre ont été déterminants.

Elles ont initié des tests de variétés en collaboration avec la recherche et le conseil agricoles, et les fournisseurs pour identifier et adopter des variétés et des itinéraires techniques leur permettant d'améliorer leurs rendements et la qualité des produits. Elles ont elles-mêmes à travers leurs dispositifs d'animation, diffusé les bonnes pratiques de production pour arriver cette performance. Mieux, elles ont adapté leurs systèmes d'épargne et de crédits, en accordant des crédits de campagne (semences, intrants, soudures) dont les modalités (montants, durées, coûts) prennent en compte la spécificité de la filière.

Les OP ont testé avec l'appui de projets dont canadiens, la mise en place et la gestion de magasins de stockage et de conservation d'oignon. La gestion de ces magasins de capacités de 300 à 500 tonnes, entièrement confiée aux OP, prévoit des fonds de commercialisation permettant à la fois une gestion autonome, une garantie de revenus aux exploitations familiales, et un pouvoir de négociation économique certain aux membres. Les programmes publics et les ONG privées ont ensuite permis l'extension de ces magasins, que les OP n'ont eu aucun mal à gérer aux différents plans technique, comptable, et collectif. Dans cet exemple précis, on peut noter que les programmes publics et les financements des bailleurs ont servi à démultiplier des investissements porteurs, que les OP ont initialement testé et réussi.

On note également la forte implication des OP dans la gouvernance politique et économique de la filière, concernant plus précisément la détermination des prix aux producteurs et des périodes de limitation des importations. Cette implication n'enlève en rien la souveraineté de l'Etat qui reste central à travers l'agence de régulation des marchés (ARM), qui est une structure étatique chargée de piloter et de contrôler la mise en œuvre des décisions prises dans le cadre de la filière, par les différents acteurs.

Dans le contexte actuel de cette filière, le défi est encore là pour les exploitations familiales et les OP, de couvrir la totalité de la demande. La durée de la protection est passée de 3 à 5 mois, et l'on projette de passer à 7 mois en 2012.

b) Le développement des filières « la tomate industrielle » et la diversification des cultures dans la vallée du fleuve

IV.b.1. Spécificités zonales

La vallée du fleuve Sénégal est marquée par la forte diversité des cultures (riz, oignon, tomate, gombo, patate douce, etc.) et des systèmes de production (irrigué, pluvial, décrue). Il est intéressant de voir ici comment les deux filières « oignon » et « tomate industrielle » ont pu émerger et se développer, alors que les performances réalisées sur la filière « riz » ne suffisent pas à réduire la dépendance vis-à-vis des importations sur ce produit au marché potentiel de 850 000 t/an. On ne reprendra pas ici les informations sur la filière « oignon ». Ce

qui a été dit la-dessus concernant la zone des Niayes est également valable ici. On propose malgré le titre, de présenter après la typologie des exploitations familiales de la zone, les cas des filières « tomate industrielle » et « riz ».

IV.b.2. Caractérisation des exploitations familiales dans la zone

La population moyenne d'une exploitation familiale dans la vallée est de 9 personnes dont 6 actifs, avec un taux d'émigration de 13 % de la population de la vallée (Bakel et Matam). Les chefs d'exploitation sont relativement âgés (âge moyen 52 ans) et 92% sont majoritairement des hommes. Les exploitations familiales sont sous équipées, et l'agriculture demeure la principale activité.

On peut classer ces exploitations familiales par la taille :

- les grandes EF dont les activités sont basées sur la culture irriguée avec une population active et une superficie irriguée très importante, un niveau d'équipement acceptable avec du Cheptel important ;
- les petites exploitations : Elles ont un faible potentiel de développement agricole avec peu de facteurs de production et faible population active et avec un maintien assurée par des revenus non agricoles ;

IV.b.3. Les EF se positionnent sur les filières qui assurent des revenus, et y améliorent leurs performances

La filière tomate

La culture de la tomate industrielle a été introduite au Sénégal en 1969. Elle est caractérisée par l'existence de contrats d'achat de production entre les producteurs et la SOCAS (Société de conserves alimentaires du Sénégal) qui met à la disposition des premiers l'assistance technique nécessaire au développement de cette culture. La campagne d'alors était de 200 tonnes de tomates fraîches. Aujourd'hui la SOCAS achète plus de 50 000 tonnes de tomates sous contrat aux producteurs et les transforme en double concentré.

Un partenariat étroit s'est construit petit à petit entre producteurs de tomates et industriel, et s'est matérialisé en 1995 par la création du Comité national de concertation de la filière tomate industrielle (CNCFTI). Ce comité s'est lui-même renforcé au fil des ans, avec des producteurs qui ont pris leur place et jouer leur rôle dans la défense de leurs intérêts face aux autres acteurs de la filière : boycott de la production en 1998 dans le cadre de la négociation des prix au producteur, participation au financement de l'interprofession.

Enseignements

Les performances de la filière tomate industrielle sont en partie liées aux différents **mécanismes de coordination mis en place au niveau du segment de la production** ; mais également entre les producteurs et la SOCAS d'une part, et avec les autres acteurs de la filière

d'autre part : les 12 000 producteurs de tomate ont mis en place des dispositifs de coordination horizontale à travers le regroupement dans des GIE et des unions de producteurs.

Ces organisations gèrent l'accès à l'irrigation, au crédit pour les intrants et participent aux concertations au niveau du comité interprofessionnel « tomate ». Les contrats de livraison permettent l'accès au crédit pour les intrants, mais aussi portent sur la qualité du produit livré sur la base du respect du cahier de charge signé avec l'industriel (normes et standards de qualité).

La filière tomate industrielle constitue une des formes les plus abouties de l'agriculture contractuelle au Sénégal. Les performances de cette filière sont liées aux conditions de production et un environnement de la filière très propice. Les aménagements hydro-agricoles et l'**existence d'une unité de transformation** constituent des actifs spécifiques déterminants dans la facilitation des transactions et la limitation des incertitudes des transactions pour un produit caractérisé par sa très forte périssabilité.

On note également que pour protéger la filière, l'Etat a mis en place une **taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) de 32%**.

Ces acquis restent fragilisés par le fait que le Sénégal ne produit que 50% de la demande en double concentré de tomate. La SOCAS étant la seule société présente dans la zone de production commence à atteindre ses limites. Il convient sur cette filière de promouvoir l'émergence d'autres unités de transformation dans la zone, en valorisant les acquis de cette première expérience, dans les domaines de :

- la responsabilisation des OP dans la gestion de l'accès au crédit et à l'irrigation ;
- le partenariat OP/privés : contractualisation, concertation.

La filière riz

ANNEES	PRODUCTION (t)
1996/97	148780
1997/98	173702
1998/99	123 519
1999/00	364 000
2000/01	202 293

La production stagne sur une moyenne de 250 000 t/an, avec des pointes et des pics selon les années (effets des attaques et des inondations, situation des crédits et impacts sur la maîtrise des paquets technologiques.

En **2008-2009**, la production a atteint **350 000 tonnes**, dont 100 000 t pour la contre-saison et 250 000 t en hivernage, selon le directeur adjoint de la Société nationale d'exploitation des terres du Delta et de la Falémé (SAED). Les surfaces exploitables sont passées d'environ 70 mille à 102 mille hectares (*sur un potentiel irrigable de 350 000 hectares*), toujours d'après la SAED, notant elle-même qu'en toute saison, en moyenne **76 mille hectares sont mis en exploitation sur le potentiel de la vallée.**

Il reste donc un gap important pour couvrir la demande intérieure estimée à 850 000 t/an. On fait l'option « plus active du point de vue des OP », d'avancer que si les conditions de performance étaient réalisées et démontrées (comme dans le cas de l'oignon et de la tomate), les investissements publics en termes d'aménagement et la régulation du marché suivraient de

facto. La question est alors « qu'est ce qui limite les conditions de performances de la filière ? ».

Enseignements

La Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED), créée en 1965 était jusqu'à la libéralisation, responsable des aménagements et de la gestion des périmètres irrigués mais également de différentes fonctions de production notamment la gestion des intrants, le conseil agricole à travers la mise en œuvre du programme agricole.

Cette intervention de l'Etat dans les fonctions de production était complétée par des dispositifs de régulation de l'offre et des prix à travers notamment la mise en place de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix.

La libéralisation a entraîné des changements au niveau de la filière riz avec l'émergence de différents acteurs privés : les fournisseurs d'intrants et de services, les transformateurs, les commerçants etc. Elle ne s'est pas faite corrélativement à une démarche de responsabilisation des producteurs et de leurs organisations, dans la gestion de la fonction de production : **on a bien vu que ce qui a d'abord et avant tout marché sur les filières « oignon » et « tomate », c'est la correcte prise en charge de la fonction de production et de ses activités connexes par les EF et leurs organisations.** De ce fait, sur la filière « riz », la principale limite est la faible maîtrise des paquets technologiques (approvisionnements, services agricoles) par les EF qui sont le plus souvent amenés à collaborer directement avec les privés. Les réformes entreprises dans le cadre de la libéralisation ont, il est vrai, permis de sortir l'Etat de certaines fonctions. Mais elles ont favorisé le positionnement des opérateurs privés dans les fonctions d'approvisionnement et de prestations de services, au détriment des organisations paysannes et de producteurs.

D'autre part, **en aval de la filière « riz », il n'y a pas un industriel unique (ou quelques industriels importants), mais toute une série d'opérateurs** : transformateurs artisanaux, rizeries semi-industrielles et commerçants, dont certains sont également importateurs. La contractualisation est quasi inexistante. Certaines analyses font état d'un manque d'intérêt commun entre ces différents acteurs (producteurs, privés, commerçants, importateurs, consommateurs). Dans cette situation assez similaire à la filière oignon, en termes de floraison des acteurs en amont et en aval, il convient que l'Etat, en dépit de sa volonté de libéraliser la filière, mette en place des mécanismes de régulation du marché, et d'assainissement du secteur.

Néanmoins, on a assisté récemment à la création d'une société mixte de transformation et de commercialisation du riz local, où le capital est constitué des apports des producteurs, des transformateurs, et des commerçants. Cette initiative fortement saluée de tous bords doit permettre d'améliorer la mise en marché et par ricochet, la production si les conditions organisationnelles, techniques et financières sont réglées en amont.

c) La diversification des cultures et des activités autour de l'arachide, dans le bassin arachidier

IV.c.1. Spécificités zonales

Historiquement, le bassin arachidier renvoie comme son nom l'indique à la filière arachide qui a avant et après l'indépendance, rythmé l'économie et la société sénégalaise. La filière arachide est un vaste champ pour étudier les politiques agricoles au Sénégal, sur ces dernières décennies. De même, au niveau des exploitations familiales, l'affectation des ressources (terre, main d'œuvre) a toujours été influencée par la situation de la filière (niveaux des prix, disponibilités et coûts des intrants).

Cette importance de la filière a souvent amené à parler de monoculture arachidière, alors que les exploitations familiales ont toujours cultivé des céréales, pratiqué un élevage. Aujourd'hui, la filière connaît une crise dans divers domaines (technique, économique, sociopolitique). Mais elle reste assez ancrée dans une économie rurale dont **les activités agricoles essentiellement pluviales se diversifient** et s'intègrent de plus en plus dans une **économie non agricole**.

IV.c.2. Caractérisation des exploitations familiales

Si l'on compare les enquêtes nationales agricoles de 1960 et 1998, les superficies cultivées dans le bassin arachidier ont augmenté de 75%. Mais le nombre d'actifs a augmenté trois fois plus : 249%. Les superficies cultivées par actif sont ainsi passées de 1,07 à 0,54 ha/actif.

La taille des EF est généralement petite, 70% des EF cultivant 33% des superficies exploitées, avec moins de 5 ha/EF.

Le mil souba reste la culture dominante, suivie de l'arachide et des cultures de diversification : sorgho, niébé, manioc, pastèque, maraîchage, arboriculture, élevage.

IV.c.3. La diversification autour de l'arachide, pour assurer l'alimentation et les revenus

Le relatif maintien de la filière arachide malgré ses incertitudes

Les activités économiques et commerciales qu'entretient l'arachide dans le secteur formel ont une large part dans la conjoncture économique du pays (LPDFA, 2003). Les revenus tirés de l'arachide dans les régions productrices d'arachide, bien qu'ayant chuté de 73% à 48% durant ces quinze dernières années, représentent encore une part importante des revenus des ménages ruraux (MEF/CEPOD, 2005).

Face à la libéralisation de la filière (suppression des programmes agricoles entre 1980 et 1998, retrait de l'Etat des services agricoles et des subventions des intrants, privatisation de la principale industrie), **les organisations de producteurs ont mis en place divers dispositifs endogènes d'approvisionnement, de commercialisation et de transformation locale qui ont contribué à maintenir la filière à un niveau encore important** : malgré la chute d'une

production record de **1 434 147 tonnes en 1976 à 260 723 tonnes en 2002-2003**, en moyenne **750 000 tonnes** sont produites **par an** ces trois dernières années (2008-2011).

Cela a été possible malgré le choix de l'Etat de ne plus miser sur la filière (pour ne point dire de la supprimer), parce que les EF et leurs organisations sont restées convaincues de l'importance pour eux de la filière, et ont déployé diverses stratégies pour relancer la production. Cela montre particulièrement (par l'absurde), l'importance d'impliquer les OP dans les choix des filières à soutenir : les efforts consentis par l'Etat pour promouvoir les cultures de manioc et de maïs à la place de l'arachide sans impliquer les OP dans la décision et dans la mise en œuvre n'ont pas réussi à changer la tendance. Les OP ont elles-mêmes développé des initiatives de multiplication de semences d'arachide, notamment dans le cadre de programmes publics (union européenne, banque mondiale), assurant plus de 30% des besoins annuels ; elles ont aussi développé des partenariats avec les privés dans le cadre de la commercialisation, et promu la transformation locale des productions.

Il est difficile de chiffrer les quantités d'arachide transformées au niveau local par les exploitations familiales et mises sur les marchés. Mais à titre d'exemple, l'entente des groupements associés de Birkélane qui est une association intermédiaire membre de la FONGS a accompagné un groupe de 800 femmes qui se sont organisées en réseau de transformatrices de l'arachide, et qui transforment chaque semaine (entre Novembre et mars), 50 tonnes d'arachide, en huile de consommation. Plus d'une dizaine d'autres organisations intermédiaires membres des faïtières mènent des activités de ce type, au point que les industriels les démarchent pour leur racheter les produits transformés. Ces négociations industriels / organisations intermédiaires butent sur les prix.

Les faïtières et la plateforme nationale doivent creuser davantage cette piste pour cerner les perspectives économiques réelles qu'elle comporte. En effet, au moment où cette transformation absorbe de plus en plus des parts importantes de cette production au bonheur des producteurs, transformatrices et populations consommatrices, l'information est peu maîtrisée sur les conditions et normes sanitaires relatives à la consommation du produit. Ces perspectives devraient être éclairées par des études et expériences pilotes en collaboration avec l'institut de technologie alimentaire, la recherche, et éventuellement les huiliers intéressés par le rachat de l'huile brute transformée localement.

Enseignements

L'exemple de l'arachide montre combien il est important d'associer les exploitations familiales et leurs organisations dans les choix des produits à promouvoir. En effet, ce sont les mêmes exploitations familiales qui font l'arachide, le maïs et le manioc. Elles font donc un arbitrage, dans l'affectation des ressources (terres, main d'œuvre, moyens techniques et financiers). Quand les politiques décident de soutenir l'une des trois filières, elles doivent le décider de commun accord avec les exploitations familiales et leurs organisations, de sorte qu'il y ait convergence et synergie des efforts. En 2004, 2005 et 2006, l'état a mis en œuvre des programmes spéciaux de soutien au manioc et au maïs, que les exploitations ont saisis juste comme des opportunités en maintenant l'arachide comme principale culture et en développant sans aucun soutien, l'embouche ovine pour diversifier les revenus et refertiliser les sols. Les objectifs n'ont jamais été atteints. Il aurait fallu pour plus d'efficacité, s'accorder avec les exploitations familiales et leurs organisations, sur un appui combiné aux trois filières.

En plus de l'implication des OP dans les choix des cultures à soutenir, il est important de valoriser les innovations porteuses des exploitations familiales, dans l'appui qu'on leur apporte. Le cas des exploitations familiales du bassin arachidier est assez illustratif de la capacité des exploitations familiales à s'adapter. Elles ont saisi les opportunités des programmes spéciaux (maïs et manioc), introduit la culture du niébé en collaboration avec la recherche, développé l'embouche ovine, maintenant une culture arachidière ancrée dans les habitudes alimentaires des familles rurales et urbaines, et défendues par les paysans pour ses diverses fonctions dans l'équilibre des exploitations familiales (consommation humaine, revenus, consommation du bétail).

Les exploitations familiales et leurs organisations sont ainsi prédisposées à s'engager dans des démarches de soutien à la diversification des productions, contrairement à l'approche filière qui mobilise souvent bien des ressources sans arriver au but. Les options faites ne peuvent être mise en œuvre que si les processus impliquent les OP et les paysans qui ont en définitive la décision sur leurs propres exploitations.

V. Les défis à relever par les exploitations familiales et leurs organisations

a) Au niveau des exploitations familiales

Compte tenu du contexte décrit et des filières étudiées (*ces filières traversent toutes les exploitations familiales sénégalaises, à des degrés différents*), les exploitations familiales sont confrontées au défi de l'**amélioration durable de leurs capacités à mettre des surplus importants et relativement suffisants sur le marché.**

Ces surplus doivent être suffisamment importants et identifiables, pour justifier des mesures de protection, mêmes périodiques. On a bien vu que pour l'oignon, c'est l'assurance de pouvoir garantir l'approvisionnement du marché national sur une période déterminée qui a permis à l'Etat de prendre la décision de limiter les importations. Alors que sur le riz par exemple, il est difficile de prendre une telle décision au moment où la production peine à se stabiliser à hauteur de 25% de la demande.

L'amélioration de la productivité des exploitations familiales doit être un objectif permanent. Cela passe par l'amélioration de la productivité de la terre et/ou de celle du travail. Mais cet objectif ne peut pas être poursuivi isolément de celui de la gestion durable des ressources naturelles, car celles-ci sont la base de la production et elles ne sont pas inépuisables. La **question centrale** est donc : « **Comment appuyer les exploitations familiales pour qu'elles puissent augmenter durablement leurs productions agro sylvo pastorales ?** ».

Les pratiques paysannes montrent que quatre facteurs influent sur la capacité des exploitations familiales à améliorer durablement leur production :

- 1) la **diversification de la production primaire** (diversification des cultures, association élevage et agriculture...),
- 2) le recours à des **techniques de production performante et durable** (sélection des semences ou des races, fumures, protection des sols, rotations, gestion durable et concertée des ressources naturelles...),
- 3) l'amélioration de la **mise en marché**, et
- 4) l'**accès aux financements appropriés**.

Il ne s'agit pas ici de maîtriser un ou deux de ces facteurs, mais plutôt d'amener les exploitations familiales à combiner les quatre facteurs. L'appui aux exploitations familiales doit donc être global, et constitué d'un paquet de services complets favorisant la maîtrise de ces quatre facteurs. Cela suppose bien entendu la mobilisation de différents acteurs : Coopératives/GIE, opérateurs économiques privés, services techniques déconcentrés, institutions de financement, collectivités locales, etc.

b) Au niveau des OP

Le critère d'appréciation de la capacité d'amélioration durable de la production primaire des exploitations familiales porte ici sur la réussite de la combinaison de ces quatre leviers dans les systèmes de production et sur la transformation de ces systèmes.

La réussite de cette combinaison dépend essentiellement de la qualité de l'organisation mise en place au niveau des organisations paysannes. Elles ont donc le défi de l'adaptation socio organisationnelle, pour permettre aux exploitations familiales de bénéficier de ces services.

Les organisations intermédiaires sont celles qui sont en contact direct avec les producteurs, et qui sont le premier niveau, après l'exploitation familiale, de collecte et de regroupement des produits. Elles constituent de ce fait un niveau stratégique qui doit avoir une qualité organisationnelle permettant aux exploitations familiales d'avoir le paquet de services nécessaires à leur production.

L'amélioration de la participation exploitations familiales aux productions et aux flux commerciaux passe par l'amélioration de la qualité des organisations intermédiaires en matière de gestion et de fluidification des stocks des produits échangés. Et pour cela, les organisations intermédiaires doivent améliorer leurs capacités à répondre aux besoins de leurs membres dans les domaines :

- de l'approvisionnement en semences et engrais, prestations de services agricoles, de conseil technique à la production notamment par la mise en relation, de collecte/conservation ;
- de la mise en marché collective ;
- et du crédit.

Les capacités à développer au sein des faïtières devront donc concourir à la mise en place de systèmes, permettant au membre de bénéficier de ce paquet de services, contre une qualité et une quantité de son produit, et de livrer son produit selon des conditions de marché négociées d'avance.

Il s'agit de :

- capacités organisationnelles : sensibilisations et formations (gestion, système coopératif), appuis à la formalisation, appuis institutionnels ;
- capacités d'approvisionnement collectif en semences et en engrais,
- capacités de collaboration directe avec la recherche et le conseil agricoles, et de renforcement de pools d'animateurs endogènes chargés de démultiplier le conseil et le suivi de la production,
- capacités d'information et de collecte des produits,
- capacités de contractualisation avec les industriels.

Tout cet ensemble doit permettre aux exploitations familiales organisées de produire en qualité et en quantité pour les industriels et pour les ménages.

En ce qui concerne les organisations faîtières ou la plateforme nationale, il sera nécessaire d'améliorer la maîtrise de l'information sur les productions et sur les ressources productives, pour améliorer leur propre plaidoyer.

Il convient de souligner que le défi du développement de l'agriculture sénégalaise ne peut être relevé par les seuls paysans. Les autres acteurs y ont une grande responsabilité. Il s'agit de l'Etat et des collectivités locales, des privés, de la société civile en générale.

VI. Un plaidoyer pour la mise en place des conditions cadres devant favoriser le développement de ces capacités au niveau des EF et des OP

a) L'organisation et la réglementation des marchés

Les faîtières et leurs plateformes doivent, pour soutenir les efforts des organisations à la base, développer des partenariats privés et publics permettant respectivement d'accroître de façon significative les transactions avec les industries, et d'alimenter régulièrement et sainement les marchés de consommation.

Le développement des marchés suppose l'établissement de relations contractuelles entre les faîtières auxquelles des exploitations familiales organisées et les industriels. C'est assez proche de la situation actuelle au Sénégal, sur une opération de commercialisation de l'arachide vers le centre agro industriel de Touba, où les faîtières FONGS, SAPCA EGAS, CCPA, UNCAS, FNCA, livrent des produits via leurs membres organisés pour de telles opérations de collecte/commercialisation de l'arachide. C'est aussi le cas de la Société de Promotion et de commercialisation du Riz » (SPCRL), regroupant tous les acteurs de la filière importateurs, producteurs, distributeurs et riziers, mise en place récemment pour améliorer la commercialisation du riz, et créer les conditions du développement de la filière.

Toutefois, il convient de souligner que compte tenu de la faiblesse du tissu industriel sénégalais et des pays limitrophes, la stratégie ne peut en aucune manière se limiter au positionnement sur les marchés industriels. Ces derniers ne constituent en réalité que moins de 25% du marché national de consommation. La grande question est : comment formaliser et maîtriser le marché dit informel, et qui constitue 75% du marché total de consommation ?

Sur ce plan, les OP ont la responsabilité de d'organiser la production et ses services connexes (accès aux crédits, approvisionnement, collecte, mise en marché, etc.), l'Etat a l'obligation de veiller au respect des règles définies avec les concernés (OP et privés), les privés ont l'obligation d'accepter la concertation et l'intérêt collectif, et de respecter les règles définies.

Les OP et leurs faîtières doivent à la fois développer ce genre d'initiatives avec les industriels, et orienter un peu plus le plaidoyer et le combat politique sur l'organisation et la réglementation des marchés intérieurs.

Il s'agit concernant ce dernier point, de mettre en place des services d'information efficaces et durables et des règles entre les acteurs du marché informel, afin

- d'améliorer la transparence des marchés,
- de faciliter les transactions,
- d'améliorer la base de fixation des prix, et
- d'équilibrer la répartition de la valeur ajoutée aux différents acteurs des filières.

Pour répondre à ces défis, les faïtières et leur plateforme doivent améliorer leurs capacités dans le domaine de la maîtrise de l'information sur les productions et de la gestion de l'offre. Elles doivent être en mesure, grâce à un système de suivi endogène, de maîtriser les informations sur : les intentions de production, les productions réelles, l'évolution des stocks. De même, elles doivent renforcer leurs capacités dans le domaine de la négociation avec les privés, et l'Etat.

b) L'amélioration des investissements pour l'acheminement des productions locales vers les marchés de consommation

La mise en place d'équipements collectifs post récoltes (stockage, transformation primaire, conservation) en zone de production est la première nécessité. Ces équipements doivent être de types et de dimensions variables selon la nature des produits et les capacités de production. Elles doivent être de propriété collective, avec une gestion qui permette de les rentabiliser en vue de prendre en charge leur fonctionnement, et de les maintenir/renouveler.

Ces équipements permettront à la fois d'assurer la conservation des productions, et d'informer sur les évolutions des stocks de sécurité. Par ailleurs, en permettant aux services compétents (agence de régulation de marché notamment) de constater l'existence des produits en quantité suffisante, on se donne les moyens d'exercer une pression sur l'Etat pour exiger une protection des filières concernées. C'est comme ça que les magasins de stockage d'oignon installés le long de la zone des niayes, ont contribué à convaincre l'état et ses services du bien fondé de la capacité de la production locale à satisfaire la demande sur une durée déterminée.

Le choix des types d'équipement doit s'opérer avec les paysans et leurs organisations, de sorte qu'ils s'en approprient et créent la synergie avec les autres efforts qu'ils consentent naturellement. De même, leur mise en place doit être progressive, avec des phases de test impliquant OP, services techniques, collectivités locales, etc. A partir où des équipements sont testés et adoptés par les OP dans une zone donnée, l'Etat et les bailleurs peuvent mobiliser des ressources supplémentaires pour aider à démultiplier l'expérience.

Par ailleurs, leurs réseaux (faïtières) vont jouer un rôle dans des services comme le transport et la promotion des produits. Il s'agira donc pour les faïtières et la plateforme, de se doter de parcs automobiles, mais aussi d'outils de promotion des produits : élargissement de la FIARA à des foires régionales.

La stratégie proposée à l'effet d'améliorer l'insertion et la participation des OP et de leurs faïtières et plateforme dans les chaînes de valeurs comprend également l'amélioration des infrastructures et équipements des lumahs (marchés hebdomadaires) et des marchés de groupage ruraux au niveau des départements et arrondissements en fonction leur importance (entrepôts, conditionnement, souks, équipements de mesure divers, etc.). Au-delà des OP, la mise en place d'équipements au niveau des marchés doit impliquer les collectivités locales qui en ont la gestion.

En l'état actuel des choses et de la capacité de financement des OP, ces équipements et infrastructures ne peuvent être financés que par des subventions de l'Etat et des bailleurs. C'est le cas des 25 magasins de stockage d'oignon mis en place dans la zone des Niayes, et qui sont d'un apport inestimable dans les résultats obtenus ces dernières années.

c) L'accompagnement de l'insertion économique des jeunes ruraux qui sortent de l'agriculture

Compte tenu de la petite taille actuelle des exploitations familiales (*la taille moyenne des exploitations est de 3,3 ha ; au Sénégal*) et des contraintes liées à l'espace et à sa disponibilité, l'accompagnement de l'amélioration de la productivité des exploitations familiales doit aller avec celui de l'insertion des jeunes et des femmes dans la promotion d'initiatives non agricoles et d'insertion dans des économies et sociétés rurales dynamiques.

Toutes les exploitations familiales bénéficient de revenus d'origine non agricole (*tirés de la pratique directe d'activités non agricoles, ou provenant de revenus de transfert*). Il s'agit de partir de ces acquis et de valoriser les opportunités dont recèle le monde rural. Cela dépend d'un certain nombre de facteurs dont :

- la formation des jeunes et des femmes (*rôle de l'Etat*) ;
- l'accès des exploitations familiales (*en particulier les jeunes hommes et femmes*) à des crédits d'investissements privés (*les OP ont une bonne expérience dans ce domaine*) ;
- l'accès des exploitations familiales à un environnement favorable à travers des équipements socio-économiques adaptés en milieu rural (*par des subventions de l'Etat et des bailleurs au profit des OP*) ;
- des politiques commerciales et d'intégration sous régionale favorables au développement des initiatives économiques aux différents niveaux (*négociées par l'Etat avec l'implication des OP*).

Sur ce second plan de la mise en œuvre de crédits d'investissement au profit des exploitations familiales, l'expérience de la FONGS en la matière montre des facteurs clé pour la réussite des financements :

- implication des mutuelles d'épargne et de crédit promues par les OP et qui mobilisent jusqu'à plus 500 millions CFA d'épargne ; Ces MEC auto gérées sont agréées par la tutelle ;
- appréciation des demandes par des structures paysannes locales ;
- crédits adaptés aux spécificités des localités et des types d'activités (montants et durées variables) ;

VII. Matrice des rôles et responsabilités des différents acteurs (OP, Etat, privés, bailleurs)

	Gouvernance du secteur	Activités	Financement des équipements collectifs	Financement des investissements privés	Réglementation
Identification		Par les OP	Par l'Etat, les bailleurs et les OP	Par les privés ; Par les EF ;	Par les OP et les privés
Mise en œuvre	Impliquant les OP, les privés, l'Etat, les bailleurs.	Par les OP	Par les OP Par les services techniques	Par les banques et IMF ; Par les OP et les MEC ;	Par l'Etat et ses services
Contrôle	Impliquant les OP, les privés, l'Etat, les bailleurs.	Par l'Etat et ses services	Par l'Etat et ses services	Par l'Etat et ses services	Par l'ensemble des acteurs

La gouvernance du secteur

Elle doit impliquer l'ensemble des acteurs, et garantir la place des OP : cas de l'oignon et de la tomate. En l'absence d'une gouvernance concertée, les objectifs peuvent être difficilement atteints (cas du riz et de l'arachide).

Le contrôle de la qualité de la gouvernance doit être le fait de tous les acteurs, et de l'Etat en particulier (cas de l'agence de régulation des marchés et de son rôle sur la filière oignon).

Les activités

Les activités d'appui doivent être identifiées par les OP qui sont en contact direct avec les exploitations familiales. Leur mise en œuvre peut relever de ces OP, ou des services techniques compétents, selon la nature des activités. Certaines activités doivent d'ailleurs faire l'objet de co-pilotage : par exemple une recherche action pas seulement pilotée par les chercheurs, mais qui implique les OP dans l'identification et dans la mise en œuvre. C'est aussi le cas de l'oignon, où les OP ont à leur propre initiative, mobilisé les services de recherche et de conseil, pour expérimenter et adopter des variétés qui répondent à leurs préoccupations de conservation des produits.

Le contrôle doit être fait par l'Etat et ses services compétents, notamment s'il s'agit de programmes publics.

Le financement des équipements collectifs

Les équipements collectifs à mettre en place doivent prendre en compte les spécificités des produits, et les capacités de production. **Ces équipements collectifs doivent être subventionnés.**

Leur identification doit impliquer les OP, qui doivent finalement s'en approprier, et se faire avec l'Etat (ses démembrements) et les bailleurs qui, s'ils sont convaincus, peuvent

démultiplier les expériences porteuses. Mais dans tous les cas, la mise en œuvre (l'exploitation) de ses équipements doit entièrement revenir aux OP : elles ont montré des capacités à gérer les unités collectives de stockage et de conservation. Cela n'enlève en rien le contrôle de qualité par les services techniques, et le contrôle de la gestion par l'Etat et par les bailleurs.

Le financement des investissements privés

Les investissements privés profitent aux opérateurs privés et aux EF et leurs organisations. Ils savent donc mieux que tout le monde les investissements dont ils ont besoin. Ainsi, tout processus de financement des investissements privés doit comprendre une étape de formulation où le bénéficiaire est entièrement responsable de ses choix, même s'il est conseillé ou accompagné sur certains plans.

La mise en œuvre de ces investissements sous forme de crédits, doit passer par les banques et par les institutions de micro finance. Le contrôle relèverait de la responsabilité de l'Etat et de ses services compétents.

La réglementation

Les règles doivent être définies de commun accord entre les OP et les privés, qui font les transactions. L'Etat a ici un rôle à jouer pour que les règles soient équitables et respectées par les différents acteurs.

VIII. Conclusion

On recense au Sénégal un nombre important de cas de filières qui ont connu une évolution positive, même si parfois de façon très ponctuelle ou conjoncturelle. Mais de ces nombreux cas, on retient plus facilement ceux plus récents de l'oignon et de la tomate, où les OP sont très actives dans l'orientation et la mise en œuvre de la stratégie, en relation avec l'Etat et les commerçants dans le cas de l'oignon, en relation avec l'industriel privé dans le cas de la tomate.

De façon générale, on peut beaucoup apprendre des politiques d'appui aux filières et aux exploitations familiales, mises en œuvre au Sénégal depuis les indépendances. On rappelle que la crise de la filière arachidière dans les années 70' s'expliquait au-delà de la baisse des prix des matières premières, par l'incapacité des structures étatiques de concentrer leurs charges d'exploitation. Et aujourd'hui, force est de reconnaître que la filière arachide reste l'une des filières dominantes (2^{ème} culture après les céréales locales) malgré le fort retrait de l'Etat, parce que les EF et les OP continuent de lui donner de l'importance et mobilisent des efforts conséquents pour cette culture.

Cela pour dire que les décisions politiques relèvent bien de la responsabilité de l'Etat, mais que ce dernier gagnerait beaucoup à impliquer les OP dans ces décisions et leur mise en œuvre, pour une meilleure efficacité et une synergie des forces et des savoirs faire.

Plus récemment, le président de la république du Sénégal a lui-même affirmé que les nombreuses ressources que l'Etat a débloquées pour développer l'agriculture ne sont pas arrivées aux producteurs, mais ont juste profité à des intermédiaires. Justement, parce que les OP n'ont été impliquées ni dans la formulation des programmes (ici la GOANA), ni dans la mise en œuvre.

La valorisation des savoirs faire paysans, leur implication dans la recherche et le conseil nous semble également être des facteurs importants de succès : partir de leur savoir faire, et de leurs propres besoins en termes de recherche et de conseil, pour progresser.